

ROGER MERLE
ANDRE VITU

**TRAITÉ
DE DROIT
CRIMINEL**

PROCEDURE
PENALE.

EDITIONS CUJAS



TROISIEME EDITION

Roger MERLE

Professeur à la Faculté de droit
de l'Université des sciences sociales de Toulouse
Avocat à la Cour

André VITU

Professeur à la Faculté de droit
et des sciences économiques de Nancy

DR 911 T2

US 26

~~DR. US 24 / T2~~

TRAITÉ DE DROIT CRIMINEL

TOME II

Procédure pénale

USUEL

Ouvrage couronné
par l'Académie des Sciences Morales et Politiques
Prix Odilon Barrot

6874 2/7

Troisième édition

CENTRE UNIVERSITAIRE
DE TIZI-OUZOU

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE

ÉDITIONS CUJAS

4, 6, 8, rue de la Maison Blanche
PARIS

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

TROISIÈME PARTIE LA PROCÉDURE PÉNALE

LIVRE I

LES THÉORIES GÉNÉRALES DE LA PROCÉDURE PÉNALE

TITRE I

L'AUTONOMIE DU PROCÈS PÉNAL

CHAPITRE PREMIER. — La procédure pénale et la procédure civile	12
Section I. — Les caractères respectifs de la procédure pénale et de la procédure civile	13
Section II. — L'application des règles de la procédure civile dans le procès pénal	20
CHAPITRE II. — La procédure pénale et les autres types de procédure ..	26
Section I. — Les rapports de la procédure pénale et de la procédure administrative	26
Section II. — Les rapports de la procédure pénale et de la procédure disciplinaire	30

TITRE II

LES ACTIONS NÉES DE L'INFRACTION PÉNALE

CHAPITRE PREMIER. — L'action publique	42
Section I. — Les demandeurs à l'action publique	42
Section II. — Les défendeurs à l'action publique	47
§ 1. — <i>Le délinquant, unique défendeur à l'action publique</i>	47
§ 2. — <i>L'égalité des délinquants devant l'action publique</i>	50
A. — Les immunités politiques	51
B. — Les immunités judiciaires	54
C. — Les immunités familiales	57
Section III. — Les causes d'extinction de l'action publique	58
§ 1. — <i>La prescription de l'action publique</i>	59

A. — Le fondement de la prescription	59
B. — Le délai de la prescription	61
C. — L'interruption et la suspension de la prescription	64
D. — Les effets de la prescription	71
§ 2. — <i>Les autres causes d'extinction de l'action publique</i>	71
CHAPITRE II. — L'action civile	77
Section I. — Les demandeurs à l'action civile	78
<i>Sous-Section I. — L'action civile des personnes physiques</i>	79
§ 1. — <i>La distinction du droit de poursuivre et du droit de demander réparation</i>	79
§ 2. — <i>Les conditions relatives au droit de poursuivre</i>	83
A. — La capacité d'agir en justice	86
B. — L'exigence d'un dommage pénal	87
C. — L'exigence d'un dommage actuel et certain	94
D. — La nécessité d'un préjudice personnel	95
§ 3. — <i>Les conditions relatives au droit de demander réparation</i>	105
<i>Sous-Section II. — L'action civile des groupements privés</i>	115
§ 1. — <i>L'action civile des groupements professionnels</i>	116
A. — Les syndicats professionnels	116
B. — Les ordres professionnels	122
§ 2. — <i>L'action civile des associations à but désintéressé</i>	123
<i>Sous-Section III. — L'action civile des personnes morales publiques</i>	129
Section II. — Les défendeurs à l'action civile	131
Section III. — L'objet de l'action civile	139
Section IV. — Les causes d'extinction de l'action civile	142
§ 1. — <i>La prescription de l'action civile</i>	143
§ 2. — <i>Les autres causes d'extinction de l'action civile</i>	150

TITRE III

LES PREUVES PÉNALES

CHAPITRE PREMIER. — Les problèmes généraux de la preuve pénale ..	157
Section I. — La charge des faits à prouver	157
Section II. — Les preuves admises en matière pénale	165
Section III. — La valeur probante des moyens de preuve	171
CHAPITRE II. — La recherche et la production des preuves pénales	175
Section I. — Les constatations directes	177
Section II. — Les témoignages	179
§ 1. — <i>La qualité de témoin</i>	180
§ 2. — <i>Les obligations et les droits des témoins</i>	184
§ 3. — <i>La mise en œuvre du témoignage</i>	191
Section III. — L'aveu	195
§ 1. — <i>L'obtention de l'aveu</i>	197
§ 2. — <i>Les caractères de l'aveu</i>	200
Section IV. — Les indices	202
§ 1. — <i>Le récolement et la conservation des indices</i>	203
A. — Les conditions de fond des perquisitions, fouilles et saisies	204
B. — Les conditions de forme des perquisitions, fouilles et saisies	210
§ 2. — <i>L'examen des indices par des experts</i>	215
A. — Le choix des experts	218
B. — Les opérations d'expertise	223
C. — Les conclusions de l'expertise	227

CHAPITRE III. — L'appréciation des preuves pénales	232
Section I. — L'appréciation de l'aveu	233
Section II. — L'appréciation des témoignages	234

LIVRE II

LA POURSUITE ET L'INSTRUCTION

TITRE I

LES AUTORITÉS DE POURSUITE ET D'INSTRUCTION

CHAPITRE PREMIER. — Le ministère public	238
Section I. — L'organisation du ministère public	239
§ 1. — <i>Le ministère public auprès des juridictions répressives</i>	239
§ 2. — <i>Le recrutement du ministère public</i>	243
Section II. — Les principes d'action du ministère public	244
§ 1. — <i>L'unité du ministère public</i>	244
§ 2. — <i>La liberté du ministère public</i>	247
CHAPITRE II. — Les juridictions d'instruction	250
Section I. — Les diverses juridictions d'instruction	250
§ 1. — <i>Les juridictions d'instruction de droit commun</i>	250
§ 2. — <i>Les juridictions d'instruction d'exception</i>	254
A. — Les juridictions d'instruction pour mineurs	254
B. — Les autres juridictions d'instruction d'exception	256
Section II. — Les principes gouvernant l'organisation des juridictions d'instruction	257
§ 1. — <i>L'indépendance des juridictions d'instruction</i>	257
§ 2. — <i>L'efficacité des juridictions d'instruction</i>	264
CHAPITRE III. — La police judiciaire	267
Section I. — L'organisation de la police judiciaire	269
§ 1. — <i>La structure organique de la police judiciaire</i>	270
A. — La Gendarmerie et la Police nationale	270
B. — Les autres membres de la police judiciaire	275
§ 2. — <i>La structure fonctionnelle de la police judiciaire</i>	276
A. — Le classement des personnes chargées de la police judiciaire ..	276
B. — La compétence des personnes chargées de la police judiciaire ..	281
Section II. — Les autorités chargées de certains pouvoirs de police judiciaire	284
§ 1. — <i>Les pouvoirs accordés à certains magistrats</i>	284
§ 2. — <i>Les pouvoirs accordés à certains fonctionnaires</i>	285
A. — L'évolution législative	287
B. — L'article 30 du Code de procédure pénale	290
C. — Les textes spéciaux promulgués depuis 1939	293

TITRE II

L'ENQUÊTE ET LA POURSUITE

CHAPITRE PREMIER. — Les enquêtes de police	298
Section I. — Le ministère public et les enquêtes de police	298
§ 1. — <i>Les moyens d'information du ministère public</i>	298
A. — Les plaintes et les dénonciations	298
B. — Les procès-verbaux et les rapports	301
§ 2. — <i>La surveillance exercée sur les enquêtes de police</i>	305

Section II. — L'enquête préliminaire	308
§ 1. — <i>L'utilité et la légalité de l'enquête préliminaire</i>	309
§ 2. — <i>Les actes de l'enquête préliminaire</i>	312
Section III. — L'enquête de flagrance	322
§ 1. — <i>Le domaine de l'enquête de flagrance</i>	323
§ 2. — <i>Les autorités chargées de l'enquête de flagrance</i>	327
§ 3. — <i>Les actes de l'enquête de flagrance</i>	329
Section IV. — L'enquête en matière d'atteinte à la sûreté de l'État	335
CHAPITRE II. — La poursuite	338
Section I. — Le rôle du ministère public	338
<i>Sous-Section I. — Les pouvoirs de poursuite du ministère public</i>	339
§ 1. — <i>Les systèmes en présence</i>	339
§ 2. — <i>Le système adopté en France</i>	342
§ 3. — <i>Les restrictions apportées aux principes</i>	345
A. — <i>Les restrictions à l'opportunité dans la mise en mouvement des poursuites</i>	345
B. — <i>Les limites de la légalité dans l'exercice des poursuites</i>	352
<i>Sous-Section II. — Les moyens de mise en mouvement des poursuites</i>	353
§ 1. — <i>La citation directe et le réquisitoire introductif</i>	353
A. — <i>Le domaine d'application de la citation directe et du réquisitoire introductif</i>	353
B. — <i>Les formes de la citation directe et du réquisitoire introductif</i>	355
§ 2. — <i>La poursuite des délits flagrants</i>	360
Section II. — Le rôle de la victime	366
§ 1. — <i>L'option entre la voie criminelle et la voie civile</i>	367
A. — <i>Le principe de l'option</i>	367
B. — <i>Les deux branches de l'option</i>	371
§ 2. — <i>La mise en mouvement des poursuites par la victime</i>	377
A. — <i>Les conditions de la citation directe et de la constitution de partie civile</i>	378
B. — <i>Les effets de la citation directe et de la constitution de partie civile</i>	380
C. — <i>La responsabilité de la victime dans la mise en mouvement des poursuites</i>	383
TITRE III	
L'INSTRUCTION PRÉPARATOIRE	
CHAPITRE PREMIER. — Les pouvoirs du juge d'instruction	391
Section I. — Les caractères de l'instruction préparatoire	391
Section II. — La saisine et le dessaisissement du juge d'instruction	397
§ 1. — <i>La saisine du juge d'instruction</i>	397
§ 2. — <i>Le dessaisissement du juge d'instruction</i>	401
Section III. — Les actes accomplis personnellement par le juge d'instruction	403
<i>Sous-Section I. — La recherche des preuves par le juge d'instruction</i>	403
<i>Sous-Section II. — L'aspect formel de l'activité du juge d'instruction</i>	410
§ 1. — <i>Les procès-verbaux</i>	412
§ 2. — <i>Les mandats</i>	413
A. — <i>Règles communes à tous les mandats</i>	414
B. — <i>Règles propres à chaque mandat</i>	418
§ 3. — <i>Les ordonnances</i>	423
Section IV. — La délégation des pouvoirs du juge d'instruction: les commissions rogatoires	427
§ 1. — <i>Les personnes intéressées par les commissions rogatoires</i>	429
§ 2. — <i>Les actes délégués par commission rogatoire</i>	431
§ 3. — <i>L'exécution des commissions rogatoires</i>	434

CHAPITRE II. — La situation des parties pendant l'instruction préparatoire	436
Section I. — L'inculpation	436
§ 1. — <i>Sources de l'inculpation</i>	437
§ 2. — <i>Conditions de validité de l'inculpation</i>	440
§ 3. — <i>Inculpation et mise en cause</i>	444
Section II. — Le contrôle judiciaire et la détention provisoire	446
§ 1. — <i>Problèmes généraux</i>	447
A. — <i>Détention provisoire, contrôle judiciaire et institutions voisines</i> ..	448
B. — <i>Les solutions au problème de la détention avant jugement</i> ...	450
§ 2. — <i>Les conditions d'application du contrôle judiciaire et de la détention provisoire</i>	455
A. — <i>Le domaine du contrôle judiciaire et de la détention provisoire</i> ..	455
B. — <i>Les conditions de forme du contrôle judiciaire et de la détention provisoire</i>	458
§ 3. — <i>Les effets du contrôle judiciaire et de la détention provisoire</i>	463
A. — <i>La durée des deux mesures</i>	463
B. — <i>Le régime des deux mesures</i>	473
§ 4. — <i>Les recours juridictionnels en matière de détention provisoire et de contrôle judiciaire</i>	479
Section III. — Les garanties accordées à l'inculpé	483
§ 1. — <i>Formalités du premier interrogatoire</i>	484
§ 2. — <i>Formalités des actes ultérieurs de l'instruction</i>	488
§ 3. — <i>Domaine des garanties accordées à l'inculpé</i>	495
Section IV. — La situation des parties poursuivantes	497
§ 1. — <i>Surveillance du ministère public sur l'instruction</i>	497
§ 2. — <i>Prérogatives accordées à la partie civile</i>	499
CHAPITRE III. — La clôture de l'instruction préparatoire	501
Section I. — Le processus de la clôture	501
§ 1. — <i>La préparation de la clôture</i>	503
§ 2. — <i>La décision de clôture</i>	505
Section II. — Les conséquences de la clôture	510
§ 1. — <i>La reprise de l'instruction sur charges nouvelles</i>	511
§ 2. — <i>La citation directe après une décision de non-lieu</i>	516
CHAPITRE IV. — Le contrôle exercé sur l'instruction préparatoire	518
Section I. — La saisine de la chambre d'accusation	520
§ 1. — <i>La chambre d'accusation, juridiction supérieure de l'instruction</i>	521
§ 2. — <i>La chambre d'accusation, juridiction d'appel</i>	523
A. — <i>Conditions de fond de l'appel</i>	524
B. — <i>Conditions de forme et effets de l'appel</i>	528
Section II. — Les pouvoirs de la chambre d'accusation	531
§ 1. — <i>Les pouvoirs du président de la chambre d'accusation</i>	531
§ 2. — <i>La révision des procédures d'instruction</i>	532
A. — <i>Conditions d'exercice du pouvoir de révision</i>	534
B. — <i>Étendue du pouvoir de révision</i>	537
§ 3. — <i>Le contrôle de la régularité des procédures d'instruction</i>	541
A. — <i>Les cas de nullités</i>	543
B. — <i>Les caractères des nullités</i>	547
C. — <i>L'annulation des actes irréguliers</i>	549
Section III. — Les décisions de la chambre d'accusation	555
§ 1. — <i>La procédure devant la chambre d'accusation</i>	555
§ 2. — <i>Le contenu des décisions</i>	558
§ 3. — <i>Le pourvoi en cassation contre les décisions</i>	561
CHAPITRE V. — Les règles exceptionnelles d'instruction préparatoire	566
Section I. — L'instruction devant les juridictions pour mineurs	567
§ 1. — <i>La saisine des juridictions d'instruction</i>	567
§ 2. — <i>Les pouvoirs du juge d'instruction</i>	569

§ 3. — <i>Les pouvoirs du juge des enfants</i>	572
Section II. — L'instruction devant les autres juridictions d'exception	574
§ 1. — <i>L'instruction devant la Haute Cour de Justice</i>	574
§ 2. — <i>L'instruction devant la Cour de Sécurité de l'État</i>	575
A. — <i>La conduite de l'instruction</i>	576
B. — <i>Le règlement de l'instruction</i>	578
§ 3. — <i>L'instruction devant les juridictions militaires</i>	580
A. — <i>L'instruction en temps de paix</i>	581
B. — <i>L'instruction en temps de guerre</i>	583

LIVRE III

LE JUGEMENT

TITRE I

LES JURIDICTIONS DE JUGEMENT

CHAPITRE PREMIER. — L'organisation des juridictions de jugement	587
Section I. — La description des juridictions de jugement	588
§ 1. — <i>Les juridictions de droit commun</i>	589
A. — <i>Le tribunal de police</i>	590
B. — <i>Le tribunal correctionnel</i>	590
C. — <i>La chambre des appels correctionnels</i>	593
D. — <i>La Cour d'assises</i>	594
E. — <i>La Cour de cassation</i>	601
§ 2. — <i>Les juridictions d'exception</i>	603
A. — <i>Histoire des juridictions d'exception</i>	603
B. — <i>Caractéristiques des juridictions d'exception</i>	606
C. — <i>Organisation actuelle des juridictions d'exception</i>	609
Section II. — Le recrutement des magistrats répressifs	620
§ 1. — <i>Le recrutement des magistrats professionnels</i>	620
A. — <i>Spécialisation du juge répressif</i>	620
B. — <i>Règles positives de recrutement</i>	622
§ 2. — <i>Le recrutement des magistrats non professionnels</i>	623
A. — <i>Position du problème</i>	624
B. — <i>Recrutement du jury d'assises</i>	626
Section III. — Les principes gouvernant l'organisation des juridictions de jugement	637
§ 1. — <i>L'indépendance des juridictions</i>	637
A. — <i>Les divers aspects de l'indépendance</i>	637
B. — <i>Les garanties accordées aux justiciables</i>	640
§ 2. — <i>La collégialité des juridictions</i>	643
CHAPITRE II. — La compétence des juridictions de jugement	646
Section I. — Les principes de la compétence répressive	647
§ 1. — <i>La compétence personnelle</i>	648
§ 2. — <i>La compétence matérielle</i>	652
A. — <i>Les systèmes de détermination de la compétence matérielle</i> ..	653
B. — <i>La compétence matérielle des diverses juridictions</i>	655
§ 3. — <i>La compétence territoriale</i>	660
Section II. — Les dérogations aux principes	666
§ 1. — <i>La plénitude de juridiction de la Cour d'assises</i>	667
§ 2. — <i>La prorogation de compétence</i>	668
A. — <i>Les cas de prorogation</i>	668
B. — <i>Les effets de l'indivisibilité, de la connexité et de l'unité de fait délictueux</i>	671
§ 3. — <i>Les exceptions préjudicielles</i>	673
§ 4. — <i>La correctionnalisation judiciaire</i>	679
A. — <i>Développement de la correctionnalisation judiciaire</i>	680
B. — <i>Appréciation critique</i>	682

Section III. — Les litiges relatifs à la compétence	684
§ 1. — <i>Les conflits de juridictions judiciaires</i>	685
§ 2. — <i>Les conflits d'ordres juridictionnels</i>	688

TITRE II

LE DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE DE JUGEMENT

CHAPITRE PREMIER. — La procédure devant les juridictions de jugement	693
Section I. — Les différentes sortes de procédure de jugement	699
§ 1. — <i>La procédure devant la Cour d'assises</i>	699
A. — <i>Procédure antérieure à l'audience</i>	700
B. — <i>Procédure d'audience</i>	707
C. — <i>Procédure postérieure à la clôture des débats</i>	720
§ 2. — <i>La procédure devant les juridictions correctionnelles et de police</i>	734
A. — <i>Le déroulement des procédures correctionnelles et de police</i> ..	734
B. — <i>Décisions des tribunaux correctionnels et de police</i>	756
§ 3. — <i>La procédure devant les juridictions d'exception</i>	759
A. — <i>La procédure devant les juridictions pour mineurs</i>	759
B. — <i>La procédure devant les autres juridictions d'exception</i>	765
Section II. — Les jugements répressifs	769
§ 1. — <i>La forme de jugements</i>	770
§ 2. — <i>Les effets des jugements</i>	775
A. — <i>Le dessaisissement du juge</i>	775
B. — <i>L'inscription de la condamnation au casier judiciaire</i>	776
C. — <i>Les frais du procès</i>	786
D. — <i>La production du dossier pénal dans un procès civil</i>	791
CHAPITRE II. — Les voies de recours	793
Section I. — L'appel	796
§ 1. — <i>Les conditions de l'appel</i>	797
A. — <i>Les conditions de l'appel principal</i>	798
B. — <i>Les conditions de l'appel incident</i>	805
§ 2. — <i>Les effets de l'appel</i>	809
§ 3. — <i>La procédure et le jugement de l'appel</i>	817
Section II. — L'opposition	821
§ 1. — <i>Les conditions de l'opposition</i>	822
A. — <i>Conditions de fond</i>	822
B. — <i>Conditions de forme</i>	824
§ 2. — <i>Les effets de l'opposition</i>	826
Section III. — La contumace et la purge de la contumace	829
§ 1. — <i>La procédure de contumace</i>	830
§ 2. — <i>La purge de la contumace</i>	832
Section IV. — Le pourvoi en cassation	833
§ 1. — <i>Le pourvoi dans l'intérêt des parties</i>	835
A. — <i>Conditions de fond</i>	835
B. — <i>Conditions de forme</i>	847
C. — <i>Effets du pourvoi</i>	850
D. — <i>Jugement du pourvoi</i>	852
§ 2. — <i>Les pourvois dans l'intérêt de la loi</i>	858
Section V. — Le pourvoi en révision	860
§ 1. — <i>Les conditions du pourvoi</i>	862
§ 2. — <i>Les effets et la procédure du pourvoi</i>	866
CHAPITRE III. — L'autorité de la chose jugée	869
Section I. — L'autorité de la chose jugée au criminel sur le criminel	869
§ 1. — <i>La solution de principe</i>	870
§ 2. — <i>Le domaine d'application du principe</i>	873
A. — <i>L'autorité des décisions d'instruction</i>	873

B. — L'autorité des décisions de jugement	875
Section II. — L'autorité de la chose jugée au criminel sur le civil	881
§ 1. — <i>La solution de principe</i>	882
§ 2. — <i>Le domaine d'application du principe</i>	885
Section III. — La chose jugée au criminel et les autorités extrajudiciaires.	894
CHAPITRE IV. — La responsabilité née du fonctionnement de la justice répressive	897
Section I. — La responsabilité personnelle des agents	897
§ 1. — <i>La responsabilité disciplinaire</i>	898
§ 2. — <i>La responsabilité pénale</i>	900
A. — Le principe des règles légales	902
B. — Le contenu des règles légales	906
§ 3. — <i>La responsabilité civile</i>	909
A. — La responsabilité civile des magistrats	909
B. — La responsabilité civile des membres de la police judiciaire ..	914
C. — La responsabilité civile du préfet	917
Section II. — La responsabilité de l'État	918
§ 1. — <i>Les principes applicables</i>	919
A. — Le principe de l'incompétence des juridictions administratives et sa portée	919
B. — Le principe de la responsabilité de l'État et son affirmation progressive	922
§ 2. — <i>Les applications pratiques</i>	925
A. — Les hypothèses spéciales de responsabilité de l'État	925
B. — Le régime général de la responsabilité de l'État	931

TITRE III

L'EFFACEMENT DES CONDAMNATIONS

CHAPITRE PREMIER. — L'amnistie	942
Section I. — Les conditions de l'amnistie	945
§ 1. — <i>Les infractions amnistiées</i>	945
§ 2. — <i>Les bénéficiaires de l'amnistie</i>	947
§ 3. — <i>Les autorités compétentes pour accorder l'amnistie</i>	949
Section II. — Les effets de l'amnistie	952
§ 1. — <i>Les incidences de l'amnistie sur la responsabilité pénale</i>	952
A. — L'effet extinctif de l'amnistie	952
B. — Les séquelles de la responsabilité pénale postérieurement à l'amnistie	956
C. — Le contentieux soulevé par l'application de l'amnistie	961
§ 2. — <i>Les incidences de l'amnistie sur les responsabilités disciplinaires et civile</i>	962
A. — L'amnistie et la responsabilité disciplinaire	962
B. — L'amnistie et la responsabilité civile	963
CHAPITRE II. — La réhabilitation	968
Section I. — Les conditions de la réhabilitation	971
§ 1. — <i>Les conditions de la réhabilitation judiciaire</i>	971
§ 2. — <i>Les conditions de la réhabilitation légale</i>	977
Section II. — Les effets de la réhabilitation	979
CHAPITRE III. — Le relèvement	981
Section I. — Les conditions du relèvement	983
§ 1. — <i>Les conditions communes aux deux sortes de relèvement</i>	983
§ 2. — <i>Les conditions propres à chaque forme de relèvement</i>	987
Section II. — Les effets du relèvement	989